



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A NEW YORK

934 FIFTH AVENUE NEW YORK, NY 10021
Téléphone : (212) 606-3602

le 03/11/2017

Objet : PROCES VERBAL DU SECOND CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2017/2018

Le second Conseil consulaire des bourses scolaires s'est tenu le 3 novembre 2017 dans les locaux du Consulat général de France à New York, sous la présidence de la Consule générale, Mme Anne-Claire LEGENDRE.

Etaient présents :

Membres de droit :

- Mme LEGENDRE Anne-Claire, Consule générale
- M. FERRAGE Hervé, Conseiller culturel adjoint
- M. DUCOURNEAU Julien, Conseiller consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, Conseiller consulaire et représentant de l'UFE
- Mme MICHEL Annie, Conseillère consulaire
- M. ORTOLI Richard, Conseiller consulaire

Membres désignés :

- Mme BRYANT Claude, Proviseure du LK
- Mme GUEGUEN Anne-Sophie, Proviseure de la FAA
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales des personnels enseignants
- Mme MICHAUD Delphine, Représentante de l'ISB
- M. POURCHET Thierry, Représentant du LFNY
- M. Franck RAPAPORT, Représentant de Français du Monde- ADFE
- Mme REYNA Stéphanie, Représentante de la FASNY
- M. RIVAUD Yves, Proviseur de l'EINY

Experts :

- M. BAYER Eric, Consul-adjoint (non président de la CLB), Consul général adjoint
- Mme DUCAP Paméla, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme EPELBAUM Sylvie, Présidente d'une société de bienfaisance (Entraide française)
- M. GUEGUEN Jean-François, Représentant de la FAA
- Mme GREIN Christel, Représentante d'autres associations de Français (Accueil New York)
- M. JAUMONT Fabrice, Attaché de coopération éducative
- Mme MAIZIA Boualem, Représentant de la FASNY
- M. MEGAL Steve, Représentant du LK
- Mme RINGOT Hélène, Chef du service social
- Mme SYLVESTRE SAINVILIEN Clarissa, Représentante du LFNY

Absents :

- Mme MORLET Kathryn, Représentante des parents d'élèves, LFNY, excusée
- Mme DE MONTLAUR Bénédicte, Conseillère culturelle, excusée
- Mme GUNGOR Corinne, Proviseure, FASP, excusée
- Mme KUMMER Ida, Directrice de la section française internationale de l'UNIS, excusée
- M. LYNCH Sean, Proviseur du LFNY, excusé
- M. PEINADO Joël, Proviseur de la FASNY, excusé
- Mme SIROTTO Roxane, conseillère consulaire, excusée
- Mme SKINNER Rebecca, Proviseure de l'ISB, excusée

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Instruction générale ;
- Tarifs scolaires pour l'année 2017/2018 ;
- Liste des familles proposées pour l'attribution d'une aide complémentaire.
- Liste des familles proposées en dérogation au seuil de patrimoine pour situations particulières.

Première partie avant examen des dossiers individuels

Réuni sous la présidence de Mme Anne-Claire LEGENDRE, Consule générale, le 3 novembre 2017 au sein des locaux du Consulat général de France à New York, le second conseil consulaire des bourses scolaires pour l'année 2017/2018 a été ouvert à 14h10.

- ***Rappel des décisions prises suite au premier conseil consulaire***

Le premier conseil réuni le 25/04/2017 a étudié les demandes de 207 familles pour 310 enfants scolarisés ou en cours d'inscription au sein des 8 établissements homologués de la circonscription consulaire. Lors de cette instance, 165 enfants ont fait l'objet d'une proposition de bourse scolaire. Des aides complémentaires (pondérations, demi-pension, mesure de déplafonnement) ont été proposées (36 pondérations et 53 demi-pensions). L'ensemble des propositions du conseil consulaire ont été validées par la commission nationale réunie à Paris en juin 2017.

- ***Rappel du cadre de travail pour l'année scolaire 2017/2018***

La Présidente a rappelé l'évolution des tarifs des établissements, les mesures retenues cette année par l'AEFE en termes de plafonnement, et souligné que les seuils de patrimoine retenus pour l'éligibilité au dispositif (250 000 € de valeur acquise pour l'immobilier et 100 000 € pour le mobilier) sont les plus élevés au monde.

Elle a salué les efforts budgétaires consentis par les établissements pour couvrir tout ou partie des restes à charge pour un certain nombre de familles modestes.

- ***Éléments concernant les ajustements et les demandes reçues***

14 enfants ayant obtenu une bourse au printemps ou ayant fait l'objet d'une demande à l'automne n'ont finalement pas été scolarisés au sein d'un établissement homologué.

- 15 familles ont déposé une première demande (dont 2 finalement non admises dans les écoles)
- 1 famille a présenté une demande de renouvellement tardif
- 27 familles ont présenté des demandes de révision (10 suite à un ajournement, 2 suite à un rejet en premier conseil, 8 sollicitant une réévaluation du pourcentage de bourse accordé au printemps, et 7 sollicitant un déplafonnement).

Après examen attentif, le poste propose :

- d'accorder une bourse à 6 nouvelles familles et de rejeter les demandes des 7 autres ;
- d'accorder une bourse à 8 familles ajournées au printemps et de rejeter les demandes des 2 autres ;
- de confirmer les 2 rejets décidés au printemps, et de rejeter la demande de renouvellement tardif ;
- de réévaluer le pourcentage de bourse précédemment accordé à 7 familles et de maintenir celui d'1 famille ;
- de donner suite aux 7 demandes de déplafonnements présentées ;
- d'attribuer une ou plusieurs aides complémentaires à 18 familles modestes (pondération, demi-pension, déplafonnement) ;
- d'accorder une dérogation au seuil de patrimoine mobilier à 4 familles en situation difficile.

- ***Enveloppe budgétaire***

La Présidente communique l'enveloppe limitative attribuée par l'AEFE pour les travaux de ce second conseil consulaire (2 825 000 €/3 138 888,89\$).

Avant de débiter l'examen des dossiers individuels, la Présidente rappelle le principe de confidentialité des débats.

Remarques des membres

Le Provisur de l'EINY souhaite porter à la connaissance de la commission la situation d'une famille non boursière : il a été envisagé au printemps 2017 qu'un enfant de la fratrie quitte l'EINY pour poursuivre sa scolarité au LFNY. La famille a signé un contrat avec le LFNY avant de se rétracter pour maintenir l'enfant à l'EINY. M. RIVAUD déplore que le paiement intégral des frais de scolarité soit réclamé par le LFNY.

La Consule générale indique que la famille n'étant pas boursière, ce point ne relève pas de ce conseil consulaire. Elle fait part de sa disponibilité pour traiter cette question en dehors de la commission, et indique son souhait qu'une solution soit trouvée par les deux établissements dans l'intérêt de l'enfant concerné.

Le Président de l'ADFE-Français du Monde demande à venir accompagné d'un autre membre de l'association pour les prochaines réunions du conseil consulaire. Les conseillers consulaires réitèrent l'avis défavorable donné précédemment.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Au terme de l'examen des dossiers, les membres ont souhaité attribuer une ou plusieurs aides complémentaires à 18 familles modestes :

- attribution d'une pondération à la hausse pour 9 familles
- attribution de la demi-pension à 6 familles
- mesure de déplafonnement pour 10 familles.

En conclusion, la Présidente :

- souligne à nouveau la confidentialité des débats ;
- indique que les propositions du conseil consulaire seront examinées par la commission nationale réunie à Paris en décembre, et que les décisions définitives seront communiquées aux familles après la tenue de cette instance.
- précise que la période de recours et d'examen de demandes hors commission sera ensuite ouverte jusqu'en février ;
- annonce que les demandes en vue de l'année scolaire 2018/2019 devront être déposées auprès du service social entre décembre 2017 et début mars 2018 ;
- rappelle la disponibilité du service social du Consulat pour organiser des réunions d'information et la réception de dossiers au sein des établissements.

La séance est close à 16h15.